

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3431**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Réseaux et télécommunications option intégration des systèmes voix et données pour l'entreprise

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Haute Alsace - Mulhouse Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Haute Alsace, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Haute Alsace

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel conçoit l'architecture d'un réseau global d'intégration téléphonie-informatique en tenant compte des différentes offres des opérateurs et des solutions techniques possibles.

Il met en place tout type de matériel lié à la téléphonie fixe (autocommutateurs, routeurs de voix sur IP, applications CTI...) ou mobile (installation de bornes pour les téléphones DECT, de réseau Wifi, d'antennes BTS ou MSC pour les employés des opérateurs). Il configure les équipements neufs et met à jour les équipements existants.

Il conseille également l'entreprise sur les évolutions envisageables en termes d'équipements et rédige des propositions commerciales pour ces équipements.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille chez les installateurs de systèmes de téléphonie, les opérateurs télécoms et les fournisseurs d'accès à internet, les sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII)...

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Administrateur
- Responsable déploiement de réseaux voix et données
- Administrateur de systèmes téléphoniques
- Responsable d'exploitation

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

I1307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

M1803 : Direction des systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Communication : expression écrite et orale ; anglais
- Management : économie d'entreprise ; marketing ; gestion de projet
- Interconnexion des réseaux et sécurité : bases de données relationnelles, XML, LDAP ; TCP/IP, routage
- Ingénierie des télécommunications : les supports et les principes de transmission ; les différentes architectures et niveaux hiérarchiques : les équipements (modems RTC, modems ADSL...) ; exemples d'applications (ADSL, Wifi, GSM...)
- Réseaux voix/données pour l'entreprise : réseaux téléphoniques réseaux (PABX) et publics (RTC, RNIS) ; structure globale (boucle SDH, NAS, BAS, hiérarchie plésiochrone et synchrone) ; réseaux futurs (UMTS) ; réseaux privés (DECT) ; réseaux étrangers (norme IS 95)
- Convergence téléphonie et informatique : terminaux analogiques, numériques, RNIS, IP ; administration et configuration (gestion, taxation, boîtes vocales, messagerie unifiée, annuaire informatique-téléphonie) ; couplage téléphonie/informatique (CTI), logiciels de routage
- Solutions mobiles pour l'entreprise : couche radio, structure du réseau, configuration et exploitation des réseaux privés DECT et publics

GSM, UMTS (évolution GPRS, EDGE) ; réseaux sans fil (norme 802.11, norme Bluetooth) ; veille technologique (la BLR et les réseaux par courants porteurs)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.uha.fr/index.jsp>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :